

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

Trois mois	six mois	un an
fr. 6	11	20
10	19	36

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées. Lettres et argent franco.

ABONNEMENTS

SUISSE	FRANCE, BELGIQUE
ALLEMAGNE, AUTRICHE	ITALIE, ESPAGNE
ANGLETERRE, HOLLANDE	ÉTATS-UNIS

LE 20^e ANNIVERSAIRE

DE LA

CONSÉCRATION ÉPISCOPALE

DE SA GRANDEUR MGR LACHAT

Le diocèse de Bâle avait dépouillé, hier, pour un jour, les habits de deuil de la persécution, et se livrait à la joie pour célébrer le 20^e anniversaire d'une cérémonie chère à tous les cœurs catholiques. C'est le 29 novembre 1863 que Mgr Lachat reçut la consécration épiscopale, et le clergé et le peuple fidèles avaient tenu à donner un éclat plus grand au 20^e anniversaire de cette fête du diocèse.

Vingt ans, c'est une longue période dans la vie d'une Eglise, surtout lorsque ces vingt années ont été marquées par les persécutions, les déchirements et les apostasies; quand le pasteur a été chassé de son siège et violemment séparé d'une partie de son troupeau. Mais ce troupeau est resté attaché à son pasteur et au centre nécessaire de la vie catholique; il a multiplié les témoignages d'amour à l'évêque doux et ferme, et cette persécution qui devait ruiner la foi dans le diocèse de Bâle, a au contraire marqué un élan admirable, un retour vers la pureté et l'intégrité de la foi romaine.

La principale part de ce résultat revient aux exemples de courage, de patience, de persévérance inébranlable donnés à son clergé et à son peuple par Mgr Lachat. Aussi, a-t-on voulu saisir l'occasion d'un anniversaire cher à tous les cœurs pour témoigner à l'évêque si grand dans la persécution l'admiration et la reconnaissance de tous ses diocésains.

Nous espérons recevoir une relation des magnifiques fêtes données à Mgr Lachat par le clergé de la ville et du canton de Lucerne.

Nous avons voulu participer en esprit à ces fêtes. L'Imprimerie catholique et l'Œuvre de Saint-Paul ont adressé le télégramme suivant à l'illustre évêque de Bâle:

« Directeur, rédacteurs et membres de l'Œuvre de Saint-Paul envoient à Votre Grandeur félicitations chaleureuses pour le 20^e anniversaire de votre glorieux épiscopat. Saluent en vous intrépide défenseur des droits de l'Eglise et gardien de la foi dans le diocèse confié à vos soins. Votre devise: *Potius mori quam fedari* demeurera modèle et encouragement pour les humbles soldats de la presse, décidés à consacrer leur vie pour la restauration du règne de Jésus-Christ. »

De son côté, le Cercle catholique a envoyé une dépêche dont voici la teneur:

« Cercle catholique de Fribourg adresse félicitations au grand évêque luttant pour le bien. Les fils de l'exilé de Fernex acclament le confesseur de la foi; ils envoient assurance de dévouement pieux, souhaitent l'épiscopat plus heureuse et triomphante prochain. »

WUILLERET, président.

Mgr Lachat a daigné répondre en ces termes à ces deux télégrammes:

« Reçu avec grand plaisir vos dépêches; je remercie cordialement et renouvelle respect et dévouement. »

† EUGÈNE.

M. Wuilleret, président du Cercle catholique, à Fribourg.

Evêque de Bâle remercie pour félicitations et encouragements. Nobles sympathies fortifient dans souffrances. Reconnaisant et dévoué

† EUGÈNE.

DES MARIAGES CONTRACTÉS

EN PAYS ÉTRANGER

PAR RAPPORT AUX BIENS DES ÉPOUX

Dans de précédents articles, nous avons parlé des règles à établir en ce qui touche la capacité de contracter mariage en pays étranger. Il y a encore d'autres difficultés résultant des conflits entre les différentes législations en matière de mariages internationaux. Le mariage ne produit pas seulement des effets quant à la personne des époux et à l'état des enfants, il étend encore son action à leur fortune. Sans seulement mentionner les difficultés qui peuvent s'élever à propos du contrat de mariage considéré en lui-même, sur sa forme, sur la capacité nécessaire pour le consentir: s'il y a un contrat de mariage exprès et formel, disons-nous, étendra-t-il son empire hors des limites du territoire où il a été fait ou de celui pour lequel il a été fait? Supposons qu'il n'y a pas eu de contrats, les difficultés augmentent. Les lois de tous les pays prévoient cette hypothèse et organisent un régime légal. Mais, suivant les traditions locales, suivant le régime de la propriété, suivant l'organisation de la famille, suivant même l'état politique du pays, ce régime varie. A peine pourrait-on trouver deux pays ayant sur ce point la même législation. Un Allemand épouse en France une Italienne, puis va plus tard se fixer en Angleterre. Devra-t-on suivre la loi allemande, la loi française ou la loi italienne? Le changement de domicile influera-t-il sur le régime des biens au point de faire prévaloir définitivement la loi anglaise?

Ce sont ces conflits de lois diverses et souvent contradictoires que s'est proposé d'étudier, par rapport au contrat de mariage, M. H. Déglin, dans un ouvrage qui vient de paraître et dont nous allons reproduire textuellement les principales données. Avant d'entrer dans le vif du sujet, il n'est pas sans utilité, nous dit M. Déglin, de rappeler le fondement sur lequel repose le droit international, la règle qui préside au règlement des conflits qui peuvent s'élever entre diverses législations. En principe, une nation peut seule faire la loi sur son territoire et régler la condition des personnes qui y habitent et des choses qui y sont situées. Dans cette mesure, sa souveraineté est absolue mais, par contre, les lois qu'elle édicte ne peuvent jamais franchir ses frontières pour exercer leur empire sur des individus ou des choses qui se trouvent à l'étranger: c'est le droit absolu. Mais, comme le dit le vieux dicton: *Suumus jus, summa injuria*. Sous la pression des circonstances, les peuples ont compris que leur intérêt bien entendu les obligeait à faire des concessions aux

1 Henri Déglin. *Etude sur le contrat de mariage en droit comparé et en droit international*. Paris, 1883; Marchal, Billard et C^{ie}.

législations étrangères, afin qu'à leur tour ils pussent en obtenir des nations étrangères. A cette considération essentiellement pratique est venue s'ajouter une idée de convenance et de courtoisie à établir dans les rapports qui naissent entre peuples civilisés.

L'homme, dit M. Félix (*Traité de droit international privé*, I. § 20), est sujet de la loi sous le triple rapport de sa personne, de ses biens et de ses actes. C'est de là, ajoute notre auteur, qu'est née la théorie traditionnelle des trois classes de lois ou statut: le statut personnel, le statut réel, le statut concernant les actes de l'homme.

Le statut personnel comprend toutes les dispositions qui ont pour objet principal et prédominant de régler l'état des personnes et leur capacité. Le statut personnel suit l'individu en quelque pays qu'il se trouve. Il est nécessaire à la sécurité des tiers que la capacité d'une personne ne varie pas, qu'elle soit fixée une fois pour toutes. La solution qui s'imposait consistait à en chercher les limites dans la loi nationale. Le législateur de chaque pays connaît mieux que personne l'intelligence, les mœurs et les tendances de ses nationaux; mieux que personne, il sait à quel âge et à quelles conditions on peut les déclarer capables des actes de la vie civile.

Quant au statut réel, il contient des lois dont le but direct et immédiat est de régler la condition juridique des biens. La loi nationale doit s'étendre à toutes les fractions quelconques du territoire. La constitution de la propriété en un pays donné est intimement liée à son organisation politique et à sa vie économique. On ne saurait concevoir que des lois étrangères, à la rédaction desquelles le pays n'a pris aucune part, puissent venir porter chez lui le trouble et la perturbation. Ainsi la loi d'un pays doit régir tous les immeubles de ce pays, même appartenant à des étrangers, et ne régir que ceux-là.

Pour les actes que l'homme fait, et par acte nous entendons les actes juridiques, tels que les conventions, il faut faire des distinctions. Les formalités intrinsèques et habilitantes se rapportent à la capacité de l'individu et tombent sous le coup de sa loi personnelle. On ne comprend dans le statut des formes proprement dites que les formalités extrinsèques. Pour savoir quelles formes doivent être observées, on ne se réfère plus à la loi personnelle des parties ou à la loi de la situation des biens auxquels l'acte peut se rapporter; on s'arrête généralement à la loi du lieu où les parties ont contracté en vertu de l'adage: *locus regit actum*.

Félix nous dit au § 73 de son ouvrage (voyez ci-dessus): « Un principe aujourd'hui généralement adopté pour l'usage des nations, c'est que la forme des actes est réglée sur les lois du lieu dans lequel ils sont faits ou passés. C'est-à-dire que pour la validité de tout acte, il suffit d'observer les formalités prescrites par la loi du lieu où cet acte a été dressé et rédigé; l'acte ainsi passé exerce ses effets sur les biens meubles et immeubles situés dans un autre territoire, dont les lois établissent des formalités différentes et plus étendues (*locus regit actum*). En d'autres termes, les lois qui règlent la forme des actes

étendent leur autorité tant sur les nationaux que sur les étrangers qui contractent ou disposent dans le pays et elles participent en ce dernier sens de la nature des lois réelles. » (A suivre.)

NOUVELLES SUISSES

LE BUDGET DEVAUT LE CONSEIL NATIONAL

MM. Geneviève et Cramer ont donné, comme rapporteurs généraux, en français et en allemand, un tableau fort instructif de la situation financière de la Confédération. Les finances se présentent dans de bonnes conditions, et le budget de 1884, comparé à celui de l'année 1883, n'a rien d'inquiétant. Les dépenses ont, il est vrai, augmenté de un million, mais les recettes présumées pour 1884 laissent également espérer une augmentation de un million de francs, de sorte que le bilan n'est pas plus défavorable que celui du budget de 1883.

Les deux rapporteurs sont d'accord pour recommander à la Confédération une politique financière basée sur les deux règles suivantes:

- 1^o La base de ses finances doit être le tarif de péages;
- 2^o Il faut prendre des mesures pour éviter un emprunt dans le cas d'une occupation des frontières.

En ce qui concerne le tarif douanier, la Confédération a incontestablement le pouvoir d'user de ce moyen pour consolider sa situation financière par un rendement assez élevé des péages; mais en ce qui concerne l'éventualité d'emprunts pour des besoins militaires, notre pays dépend malheureusement des constellations des Etats environnants; songeons que l'horizon politique n'est pas des plus riants.

C'est donc un devoir impérieux de restreindre les dépenses pour pouvoir amortir les emprunts existants, qui dépassent la somme de 33 millions de francs; ainsi nous pourrions faire face aux besoins dans le cas où une éventualité menaçante exigerait de nouveaux sacrifices.

M. Hammer, directeur du département des finances, reconnaît que la situation financière peut être envisagée comme satisfaisante; mais nous devons ce résultat non à une diminution des dépenses, mais à une augmentation des recettes, grâce aux nouveaux traités de commerce qui ont fortement accru le rendement des péages. Cette augmentation ne prouve malheureusement pas un relèvement du commerce; elle est due tout entière à l'élévation des droits d'entrée sur divers articles, tels que le vin, l'esprit de vin, les lainages, etc.

D'un autre côté les dépenses nécessaires vont toujours en augmentant, et l'expérience nous démontre que l'Administration fédérale ne peut presque pas résister au courant tant que les péages nous fournissent les ressources financières. Il est donc nécessaire que le futur tarif des péages soit la base de notre situation financière, et cette dernière sera satisfaisante aussi longtemps que la paix européenne ne sera pas troublée. Suivons les conseils opportuns des rapporteurs généraux, MM. Geneviève et Cramer, en hâtant l'amortissement de nos emprunts, et mieux encore, en créant une réserve disponible au moment du danger.

A cette occasion, M. Hammer a exposé les difficultés qui se présenteraient, en cas de guerre, pour contracter un emprunt et même pour écouler les titres de nos valeurs, consistant en obligations cantonales et fédérales, dont la vente ne serait guère productive lorsque le numéraire se ferait rare, comme il arriverait si un danger menaçait nos frontières. La Confédération possède, il

est vrai, outre ces titres, environ 6 millions en dépôt dans les banques, mais en cas de guerre, il serait difficile de retirer ces dépôts d'un jour à l'autre. On comprend que le Conseil fédéral se soit déjà préoccupé de cette question et qu'il prépare un projet de loi destiné à l'emploi des capitaux disponibles de la Confédération. Ce projet de loi sera bientôt soumis aux Chambres qui, sans doute, lui feront bon accueil.

M. Hammer a terminé son discours en faisant remarquer que, malgré l'augmentation toujours croissante des dépenses, le budget de l'année 1884 se présente dans de bonnes conditions qui seraient encore plus favorables si l'on déduisait des dépenses infructueuses les sommes considérables qui représentent une augmentation de fortune, comme l'achat du bâtiment de l'hôpital de l'île, les nouvelles constructions, l'amortissement des emprunts, etc. Ce dernier motif doit tranquilliser messieurs les députés.

M. Chenevière, tout en adhérant aux réflexions de M. Hammer pour ce qui concerne l'emploi et le placement des capitaux disponibles de la Confédération, recommande au Conseil fédéral la plus grande prudence, et soulève en même temps la question si l'on ne ferait pas mieux de placer les capitaux disponibles dans une banque étrangère, par exemple, dans celle de la Grande-Bretagne, d'où on pourrait les retirer plus promptement et plus facilement en temps de guerre que des banques suisses; en 1870, lors de la guerre franco-allemande, ces dernières ont en effet manqué de numéraire.

Ces observations faites, le Conseil national a passé à la discussion des différentes rubriques.

PIUS-VÉREIN. — La prochaine fête centrale de l'Association suisse de Pie IX, aura lieu à Sursée.

M. Butzberger, pour raison de santé, et M. Aeby, comme intéressé dans l'affaire, ont donné leur démission de la commission de la Nationalbahn. Ils ont été remplacés par MM. Rohr (Berne) et Pedrazzini (Tessin).

Le conseil des Etats a composé la commission pour l'affaire de la Nationalbahn de MM. Cornaz, Bory, Fischer, Göttsheim, Hettlingen, Hoffmann, Muheim, Schaller et Scheurer.

QUESTIONS DIOCÉSAINES. — On assure que le gouvernement de Bâle-Ville insiste vivement auprès du Conseil fédéral pour la convocation prochaine de la conférence diocésaine, demandant, cas échéant, à y être représenté afin d'être éventuellement incorporé à l'évêché de Bâle.

SUISSES A L'ÉTRANGER. — Le *Luzerner Tagblatt* a reçu d'un ingénieur suisse actuellement à Athènes, quelques recommandations pour les Suisses qui accepteraient les offres qui se font dans notre pays, de places d'ingénieurs en Grèce. Il en résulte que la première condition est d'avoir une excellente santé, moyennant quoi, au prix de grandes fatigues et de beaucoup de privations, on peut gagner péniblement sa vie. Celle-ci est chère à Athènes où il est impossible de vivre avec moins de 300 fr. par mois. Si l'on ajoute les habits et les menues dépenses, il ne faut pas accepter de position au-dessous de 5 à 600 fr. par mois et faire un contrat bien régulier.

Berne

On dit que M. le conseiller d'Etat Rohr décline la candidature qui lui a été offerte par les libéraux pour la place de président de la ville de Berne en opposition à M. Otto de Büren.

La Société bernoise des Beaux-Arts a décidé de demander à la bourgeoisie de Berne une subvention de 500,000 francs pour la construction d'un nouveau musée d'histoire. Elle demandera à l'Assemblée fédérale de consacrer un crédit annuel à l'achat d'objets historiques pour en prévenir la vente à l'étranger.

Grisons

On vient de fonder une nouvelle fabrique de cellulose à Landquart.

Nidwald

Dimanche dernier, une assemblée extraordinaire de la commune de Beckenried a décidé une dépense de 220,000 fr. pour la correction du lit des torrents du Bieli et du Frätschlibach, qui ont causé dernièrement de si grands dommages.

Argovie

Le journal *Aargauer Nachrichten* continue à se plaindre très vivement de la ma-

nière dont les poursuites se pratiquent dans le canton. Le Grand Conseil a pu constater, dit-il, des désordres et des abus criants. Les agents de poursuite se jettent sur les masses en discussion comme des sangsues affamées sur le cadavre d'un cheval et s'enrichissent de leurs dépoilles avec un cynisme révoltant. Le journal que nous citons espère que la révision mettra un terme à ces scandaleuses scènes de piraterie légale.

Thurgovie

Le Grand Conseil a arrêté le budget à 1,494,018 fr. de recettes et à 1,535,490 fr. de dépenses. Déficit présumé : 41,472 fr.

Tessin

Le Tribunal civil du district de Mendrisio avait condamné l'Etat à payer à M. Ginella, propriétaire de l'établissement des bains à Stabio, une somme de 10,000 fr. à titre de dommages-intérêts, parce que l'autorité judiciaire avait ordonné la fermeture d'une partie de cet établissement pendant quatre années consécutives, à la suite des regrettables événements d'octobre 1876.

L'affaire a été portée devant le Tribunal d'appel, sur l'instance non seulement de l'avocat de l'Etat, mais aussi de M. Ginella qui demande une indemnité de 20,000 fr. M. Soldati plaide pour M. Ginella, et M. Castelli, procureur-général pour l'Etat du Tessin.

Vaud

On écrit au *Courrier de Genève* : « J'ai eu le plaisir d'assister à la fête que la paroisse catholique de Rolle et Mgr Mermillod se sont donnée mutuellement dimanche dernier. Rien de mieux paré que la modeste église, rien de plus digne que la messe solennelle, rien de plus touchant que l'échange de félicitations entre le curé de la paroisse et l'illustre prélat, rien de plus heureux que la nombreuse assistance à cette belle cérémonie. Les grandes solennités religieuses sont rares dans ces paroisses de la rive du lac, où un curé isolé a peu d'occasion de réunir autour de lui des confrères et des aides. Aussi causent-elles une émotion plus profonde et intéressent-elles vivement toute la population. »

C'est ce qui a eu lieu à Rolle dimanche. Aux catholiques de la ville n'avaient pas manqué de se joindre ceux qui habitent à une et deux heures de distance dans les villages qui composent la paroisse. Leur espoir n'a pas été déçu; ils ont trouvé leur église ornée de fleurs, de guirlandes et de plus de cent lumières; ils ont assisté à un office auquel cinq prêtres et le vénéré évêque prenaient part; ils ont joué, à leur tour, de cette parole épiscopale qu'on connaît si élevée et si affectueuse, si pleine de foi et si admirable d'à-propos.

On célébrait le quarantième anniversaire de la consécration de l'église et de la fondation de la paroisse. Cette circonstance a suggéré le sujet du discours de Mgr Mermillod. Avec une étonnante abondance de pensées, l'éminent prédicateur a rappelé le rôle bien-faisant de l'édifice sacré au milieu des populations. C'est à la fois un foyer de bénédictions pour les fidèles, une source d'union et de vertu pour les familles, le plus fidèle gardien de la dignité, de la liberté et de la fraternité entre les hommes. — De belles voix, soutenues par un harmonium, ont conduit excellentement les chants de la liturgie.

M. le curé de Rolle a appelé à sa table, autour de Mgr Mermillod, les membres du clergé, ceux de la commission paroissiale et quelques autres de ses paroissiens. M. le syndic de Rolle y représentait l'autorité municipale et aussi, en l'absence du préfet retenu par la maladie, l'autorité cantonale. C'est ce qu'il a exprimé dans un toast porté à la fois au chef du diocèse et au curé de la paroisse, et dont les termes très bienveillants ont été salués par des applaudissements. Voilà une heureuse page dans l'histoire de cette intéressante paroisse.

Dans l'après-midi, Mgr Mermillod a donné le baptême au premier fils de M. de Sonnenberg, instructeur dans l'armée fédérale.

Le lendemain, Sa Grandeur venait célébrer la messe à Nyon et apporter aussi ses encouragements et ses félicitations aux catholiques de cette ville. M. l'abbé Gignoux, curé de la paroisse, lui avait préparé la plus aimable réception, à laquelle il avait convié bon nombre de ses confrères de Genève.

Valais

Outre de nombreux murs et débris de constructions romaines, les fouilles qui se pratiquent depuis quelque temps à Martigny sur l'emplacement de l'ancienne Octodure, ont amené la découverte, vendredi 23 courant, de la tête et d'une jambe d'un taureau d'airain ainsi que d'une jambe, des bras et

de la toge également d'airain d'une colossale statue humaine, fragments probables de divinités païennes qui font supposer que c'était l'emplacement d'un temple. Ces antiquités sont déposées momentanément dans une salle du prieuré de Martigny, où elles font l'objet de la curiosité de toute la population.

Les fonds où se pratiquent ces fouilles et la propriété du Bénéfice paroissial de Martigny.

Des travaux exécutés simultanément dans l'enceinte romaine du Vivier établissent maintenant à l'enceinte que ce sont là les ruines d'un cirque où avaient lieu les combats des bêtes et des gladiateurs, jeux favoris des Romains, et non point d'un « Vivier » comme quelques historiens l'ont prétendu par erreur.

Neuchâtel

Le suicide parmi les enfants est fort heureusement très rare; on en connaît pourtant quelques cas, et il vient de s'en présenter un nouveau au Locle.

Un jeune homme de 13 ans s'est précipité mardi soir à l'arrivée du train de six heures et quart, sous la locomotive en marche; sa tête a été arrachée du corps et projetée à une grande distance.

C'était, paraît-il, une idée fixe de ce pauvre enfant, et il aurait fait plusieurs tentatives déjà pour se tuer. Ce qui est certain, c'est qu'il a annoncé son triste projet aux camarades qu'il a rencontrés. Au départ du train de cinq heures et quart, il a manqué son coup. Il a attendu le train suivant. Dès qu'il l'a entendu, il a dit adieu à un jeune garçon avec lequel il se trouvait alors. Celui-ci voulut le retenir; il y eut lutte entre les deux enfants; à la fin, la victoire resta à notre petit malheureux, qui eut juste le temps de s'élançant sur la voie. La chose se passait à quelque distance du passage à niveau.

On se figure aisément le chagrin de sa pauvre mère, veuve depuis longtemps déjà, et de sa famille.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 28 novembre.

L'absence de nouvelles de l'amiral Courbet inquiète vivement M. Jules Ferry. D'après ses calculs, le commandant de l'expédition tonkinoise devait avoir tenté un coup décisif, le dimanche 25 novembre. Or, aucune dépêche n'était parvenue, ce matin, au gouvernement.

Le président du conseil, en présence de l'agitation parlementaire, comprend que sa situation d'un instant à l'autre peut devenir très grave.

L'adage fameux : « Quand le bâtiment va, tout va », a reçu, sous la République, une application fâcheuse qui menace de tourner au sinistre. Pour faire bien aller tout, on a réédifié, aux frais des budgets communaux, près de 40,000 maisons d'école à la fois, et voilà que tout ne va guère. C'était un nouvel appât à la crédulité populaire. Le tour est joué. Comme disent à la roulette les exploités du tripot, « le jeu est fait, rien ne va plus. » Les opportunistes parvenus au pouvoir sentent qu'il faut du nouveau pour éloigner, s'il se peut, l'heure fatale; ils sont en quête d'un nouveau leurre; ils font miroiter aux yeux du peuple les riches placer du Tonkin, des débouchés nouveaux pour le commerce. Argonautes du XIX^e siècle, cherchant la panacée universelle dans des mines d'or, ils vont se heurter, tête baissée, au dragon chinois des dents duquel jaillissent des hommes tout armés. C'est le plus pur sang de la France versé, loin de la mère-patrie, pendant que l'ennemi héréditaire est à nos portes, l'arme au bras; et cette guerre, c'est la guerre stérile, car les débouchés nouveaux du commerce ne s'ouvriront que pour l'Angleterre et pour l'Allemagne. Mais qu'importe à ces exploités du budget, pourvu qu'ils dévalisent les fabriques et laissent les hôpitaux. *Beati possidentes*, disent-ils avec M. de Bismarck.

Les amis du cabinet usent de toute leur influence auprès de M. Ferry pour l'engager à ne pas attendre les attaques de ses adversaires dans le Parlement.

On parle de la résolution exprimée par plusieurs membres de la commission du Tonkin, de donner leur démission si le gouvernement continue à se renfermer dans le mutisme le plus absolu.

Les ministériels estiment qu'une communication à la Chambre du memorandum chinois

allégerait la responsabilité du gouvernement. A l'ouverture de la séance, au Palais-Bourbon, l'agitation dans les couloirs est extrême. On ignore encore si le président du conseil s'est arrêté à quelque détermination.

Il est, en dépit des bruits répandus, peu probable que le général Février soit nommé chef d'état-major général. Cette nomination est très désirée par le parti radical qui croit pouvoir compter sur le général, mais M. Campenon ne dissimule pas ses préférences pour le général de Launay.

Il paraît que le général Trentinian, qui sort de l'infanterie de marine, fait d'actives démarches pour être investi du commandement du corps d'expédition du Tonkin. Il connaît bien ce pays, ayant commandé au Cochinchine. On ne croit pas toutefois qu'il soit nommé, le général Millot, bien que peu capable, paraissant avoir toutes les chances.

L'élection de M. Leroy-Beaulieu paraît assurée à Lodève, au second tour de scrutin. Les bonapartistes de l'arrondissement s'étaient, en effet, abstenus dimanche. Leur organe, le *Messenger du Midi*, avait conservé le mutisme le plus absolu à l'égard de la candidature de l'éminent économiste. Aujourd'hui les bonapartistes paraissent décidés à rallier à la candidature de M. Leroy-Beaulieu, à cause de l'heureuse influence que l'échec de M. Galtier produit, dans le Midi, en faveur de la cause conservatrice. M. Galtier, en effet, avec son programme radical intransigeant, est aussi le candidat du ministère. Double victoire pour les conservateurs qui ont voté en faveur de M. Leroy-Beaulieu. Les députés de l'Hérault sont consternés; leur crédit et leur influence qui datent de six ans à peine sont ébranlés.

Le directeur d'une importante et ancienne maison de nouveautés de Paris qui occupe cinq cents employés, causant avec moi des souffrances du commerce, me citait cet exemple concluant : « La recette de la maison, en moyenne de dix à vingt mille francs par jour, a été hier, de neuf francs ! »

Le nouvel article sur les finances de la République publié par M. Le Trésor de la Roche dans le *Correspondant*, est extrêmement remarquable. Cette étude financière, très approfondie et présentée successivement sous toutes ses faces, revêt aujourd'hui une forme attrayante qui fait saisir nettement les déplorables gaspillages du gouvernement républicain.

FRANCE

La commission du Tonkin a entendu mercredi dans la matinée M. Jules Ferry, le général Campenon et l'amiral Peyron.

M. Ferry a communiqué le memorandum chinois et la réponse de la France.

La commission a approuvé à l'unanimité la réponse et elle a jugé inutile de porter l'incident à la tribune de la Chambre avant la discussion des crédits; cela pour deux raisons : 1^o parce qu'il n'existe aucune rupture diplomatique, les négociations continuent encore actuellement; 2^o parce que le gouvernement a promis d'insérer au *Livre jaune* le memorandum et sa réponse.

Le memorandum dit que la France a imposé à l'Annam un traité injuste et mesquin. Elle a connaissance des droits de la Chine. Elle a envahi l'Annam en manifestant l'intention de prendre Bac-Ninh qui appartient au pire chinois. La Chine désire toutefois maintenir des relations pacifiques, mais les troupes chinoises seront obligées de résister à l'agression qui serait dirigée contre elles. Pour éviter l'effusion du sang, la Chine fait appel aux traditions d'honneur et de loyauté de la France, en regrettant le cas où elle serait obligée de faire respecter ses droits.

La réponse de la France rappelle qu'elle a toujours déclaré ne pas vouloir annexer l'Annam ni le Tonkin. Le traité de Hûé a un but unique : préciser le traité de 1874. Pour consolider son protectorat sur le Tonkin, la France a jugé utile d'occuper Sonkin, Tay et Bac-Ninh, mais rien ne s'oppose à un arrangement équitable, sur les bases dont la France ne s'est jamais départie et qui sont indiqués dans le traité.

L'amiral Peyron a déclaré qu'il n'avait reçu aucun nouveau télégramme de l'amiral Courbet dont les opérations sont continuées ou imminentes. La dernière dépêche de l'amiral Courbet dit que la concentration se fait pour l'attaque de Bac-Ninh.

L'amiral Peyron croit que l'amiral Courbet a voulu attendre l'arrivée de la *Corvette* portant 600 fusilliers et marins. La *Corvette* a dû arriver aujourd'hui à la baie d'Uong.

L'amiral Peyron déclare qu'il a laissé toute latitude à l'amiral Courbet et que l'on peut avoir toute confiance dans sa prudence et son énergie.

La commission tient une nouvelle séance à deux heures, où elle se contentera de voter les neuf millions demandés, le gouvernement ayant déclaré, en effet, qu'avant de les augmenter, il valait mieux attendre les nouvelles de l'amiral Courbet.

L'extrême gauche a chargé M. Clément-Bau de soulever un incident à la Chambre et de demander s'il existe un *memorandum* et si la marche des Français sur Bac-Ninh continue.

M. Ferry a expliqué à la commission qu'il a envoyé au marquis Tseng une note suggérant de conférer des pouvoirs spéciaux aux chefs militaires, afin d'amener un accord. En vertu de ces pouvoirs, la Chine remettrait pacifiquement à l'amiral Courbet, sous réserve d'un arrangement ultérieur, Son-Taï et Bac-Ninh. Ensuite on négocierait en vue d'un arrangement définitif.

Cette communication de M. Ferry s'est terminée avec une lettre du marquis Tseng qui constatait la présence des troupes chinoises au Tonkin, sans préciser leur résidence.

Plus tard le marquis Tseng a décliné la proposition de M. Ferry, mais on croit qu'il n'a pas sans attendre les instructions de Pékin.

L'armée chinoise entrée au Tonkin, et dont le général Liu a le commandement, est évaluée à 30,000 hommes. Ces troupes sont armées de fusils de précision et disciplinées à l'européenne. Elle est répartie en quinze kilomètres. L'aile gauche de l'armée chinoise est en face de cette dernière ville dont elle n'est séparée que par la rivière. Le canal de Bac-Ninh est en grande partie entre les mains des Chinois. Toute cette partie du pays est couverte de retranchements.

La guerre entre la France et la Chine est considérée comme déclarée, et on croit que le général Liu, enhardi par l'incursion des troupes françaises, prendra l'offensive et cherchera à couper leur base d'opération et leurs communications avec le Tonkin.

On mande de Marseille, le 28 novembre, que les Messageries maritimes viennent de recevoir l'ordre télégraphique de tenir prêts plusieurs paquebots de grande vitesse pour embarquer des troupes; des navires de la Compagnie transatlantique seraient aussi arrêtés pour un service semblable.

Les contingents de France partiront le 5 décembre de Marseille et de Toulon; et les contingents algériens embarqueraient sur les steamers noyés et des transports de l'Etat, le 7 décembre.

Ces renforts se composeront de deux régiments d'infanterie formant ensemble un effectif de 4,800 hommes. L'un de ces régiments doit être formé en Afrique l'autre en France. On complètera le régiment de marine qui est au Tonkin par un envoi de 200 hommes.

La guerre avec la Chine produit sur la ville de Marseille une impression des plus intéressantes.

D'après le *Figaro*, le choix des généraux Millot, Brière de l'Isle et Négrier, pour commander au Tonkin, serait confirmé. Cinq mille hommes partiront le 10 décembre; ils seront placés sous les ordres du général Brière de l'Isle. Le ministère de la marine a désigné quatre grands steamers appartenant à la Compagnie. Le général Millot se rendra à Saïgon par les voies rapides pour prendre le commandement en chef au Tonkin. La seconde brigade qui sera formée exclusivement des régiments d'Afrique ne sera prête à partir que le 25 décembre, le général Négrier la commandera.

Les deux premiers régiments seront formés par engagements volontaires. On s'attend à vingt mille demandes.

La prévision d'une guerre entre la France et la Chine, la plupart des journaux étrangers s'occupent de la question du blocus des ports chinois.

Tous déclarent qu'il est impossible de permettre aux vaisseaux français de fermer les ports ouverts par les traités.

Pour indiquer quelles perturbations un tel blocus apporterait dans le commerce de toutes les nations, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état suivant du tonnage des navires entrés dans les ports de la Chine en 1882 :

Navires Anglais	10,813,779 tonnes
Chinois	4,775,969
Allemands	882,856
Japonais	194,584
Français	172,381
Américains	167,801
Autres nations	380,182
	17,380,852

On annonce que deux navires de guerre anglais ont quitté la station du Japon pour se rendre dans les eaux chinoises.

MADAGASCAR. — On écrit de Tamatave au ministre de la marine, à la date du 31 octobre, que les bâtiments de la station occupaient à cette date les points suivants : La *Naiade*, la *Creuse* et le *Capricorne* étaient à Tamatave. Le *Boursaint* faisait une tournée sur la côte Nord-Est, pour y détruire les postes que les Hovas avaient pu y établir. Le *Foynait* était à Makinka, le *Vaudreuil* à Mayotte et le *Beautemps-Baupré* en route de Zanzibar à Tamatave.

Les forts se trouvaient en excellent état et les garnisons venaient d'être relevées le 22 octobre.

Les Hovas avaient fait des ouvertures pour négocier. Des pourparlers devaient être entamés sous la condition que l'*ultimatum* précédemment envoyé servirait de point de départ aux négociations.

Aucune réponse n'avait été encore donnée par eux le jour du départ du courrier.

Une lettre du jeune prince Victor Napoléon décline l'invitation à un banquet offert par les membres bonapartistes de la conférence des avocats dite conférence Molé.

Le prince dit entre autre : « Je n'ai pas actuellement un rôle à remplir. Mais je tiens à dire que je serais très affligé de voir mon nom servir de prétexte à créer des antagonismes entre mon père et moi, ce qui est aussi éloigné de mon cœur que de mon devoir. »

HOLLANDE

On écrit d'Amsterdam au *Journal des Débats* :

« Ce n'est pas sans une certaine appréhension que nos autorités, surtout à Amsterdam, voient l'hiver approcher à grands pas. La population ouvrière souffre. L'argent trop vite et trop facilement gagné l'été dernier, par le fait de l'exposition, a été trop vite dépensé, et le commerce ne va pas. On n'est rien moins que rassuré sur les dispositions des masses, aigrées par le froid, par la faim, et qui supportent avec impatience le poids des inégalités sociales. Si en Hollande la population des campagnes est généralement aisée, riche même, il n'en est pas ainsi de la population ouvrière.

« Dans les villes commerçantes et industrielles, et principalement dans les grandes cités d'Amsterdam et de Rotterdam, autour des *Singels* et des *Grachten*, de toutes dénominations dont les maisons larges et ravissantes de propreté se mirent coquettement dans les canaux, s'étend le fouillis de rues étroites, de minuscules taudis où s'entasse l'innombrable armée de travailleurs, le vaste camp de la misère où grouille une population sans nom. Or, le sentiment de ces classes laborieuses et souffrantes est depuis quelques années notablement modifié. Si l'on y compte toujours une coterie plus ou moins considérable d'ouvriers restés fidèles à la foi de leurs pères, à la Maison d'Orange, le nombre de ceux qui subissent l'action des idées socialistes ou même anarchistes va toujours croissant.

« L'ouvrier hollandais, qui est lent à partir, est encore plus lent à revenir, et ce qui ajoute au danger de la situation, c'est qu'il connaît admirablement, pour l'avoir pratiquée, la puissance de l'association. Les Sociétés de tous genres pullulent ici ayant toutes pour objet l'amélioration matérielle du sort du travailleur qui, lui, sait écouter, répondre, prendre froidement une résolution qui sera froidement exécutée. Le gouvernement et les classes bourgeoises le savent. Aussi, tout en effectuant d'accueillir les différences sociales, comptent-ils plus qu'on ne serait tenté de le croire, avec les revendications du parti ouvrier. Parviendra-t-on à ruser le lion ? C'est un fait peu connu, mais néanmoins d'une rigoureuse exactitude que, lors de l'inauguration solennelle de la session des Etats-Généraux, la police a dû prendre des mesures exceptionnelles pour éviter une manifestation socialiste jusque dans l'enceinte du Parlement. A Tilbourg, cité essentiellement industrielle, de graves désordres ont éclaté, qui ont nécessité l'intervention de la troupe. Enfin, les Chambres ont décidé la reprise immédiate des travaux de reconstruction des chantiers de la marine

à Amsterdam, qu'un récent incendie a dévorés, et cela pour donner du pain à 2,000 ouvriers sans travail. »

CANTON DE FRIBOURG

Monsieur le Rédacteur,

Un écho de la journée de dimanche, à Estavayer, sera entendu avec plaisir dans les plaines de la Broye.

Une aimable circulaire de M. le major Gardian, président de la *Persévérance*, avait invité quelques amis de Fribourg à une fête musicale que cette société, née d'hier et déjà si pleine de vie, devait donner en l'honneur de sa patronne sainte Cécile.

Novembre a d'ordinaire un visage renfrogné et froid, peu propice aux rendez-vous joyeux. Ce jour-là, au contraire, le ciel avait des clartés printanières et le soleil envoyait des rayons pleins de caresses. Point de brouillard obscur; les grèves humides du lac, elles-mêmes, avaient relevé discrètement leur voile de vapeurs.

La locomotive roule légère sur les rails; elle ne s'étonne point d'avoir à traîner des wagons remplis; cependant, cette bonne fortune ne lui arrive pas tous les jours, sur les chemins de la Broye!

Voici Estavayer, avec ses murs massifs et ses tours d'un autre âge. Elle porte dignement le deuil de sa splendeur disparue. Drapée dans son vieux vêtement de pierre, que le temps a noirci, elle semble se pencher mélancoliquement vers le lac bleu, qui fuit, qui fuit...

Mais ce n'est pas l'heure de songer au passé; le sifflet du chemin de fer évoque en nous des sentiments plus modernes; nous arrivons en gare; devant nos yeux se dresse non plus le monument robuste des vieux âges, mais la frêle et légère construction des temps nouveaux.

Le quai est animé; l'air retentit d'harmonies cadencées; les instruments de musique brillent au soleil et nous envoient le joyeux salut de la *Persévérance*.

Environ 200 hommes, venus de toutes les parties de la Broye, se rangent derrière le drapeau de Sainte-Cécile, et nous faisons notre entrée dans Estavayer. C'est ainsi que je me représente le défilé des anciennes corporations; elles aimaient à marcher, elles aussi, sous l'enseigne d'un habitant des lieux. L'essor catholique de notre temps a fait revivre dans les associations, sous une autre forme il est vrai, ces bonnes vieilles institutions qui rapprochaient les cœurs et unissaient les volontés dans la poursuite du même but et du même idéal.

On se rappelle que la *Persévérance*, faisant bénir son drapeau ce printemps dernier, a tenu à se placer, dès son origine, sous l'égide de la religion.

Il est près de deux heures de l'après-midi. Un dîner soigneusement préparé par le tenancier de l'Hôtel-de-Ville nous attend dans les spacieuses salles de l'hôtel. Réunis à la même table, les amis se tendent une poignée de main fraternelle; on se rappelle les luttes passées, les ardues veilles de la bataille, les joies de la victoire. On songe aussi à l'avenir; non point seulement à l'avenir politique, mais à l'avenir religieux et économique de notre cher pays.

De temps en temps, la fanfare nous berce dans ses harmonies. Enfin, M. Rochat, l'excellent major de table, donne le signal des toasts.

M. Grangier, préfet de la Broye, célèbre en termes éloquents l'amour du Fribourgeois pour sa patrie, cette patrie dont le nom seul réveillait dans l'âme de nos soldats à l'étranger un attrait irrésistible. Ce sol que nous arrosions de nos sueurs, cette maison où nous avons reçu les tendres soins d'une mère, cette église du village où nous avons appris à devenir chrétiens en même temps que bons citoyens, cette école où nous avons passé les années souriantes du jeune âge, ces Alpes, ces lacs, ces champs fleuris, cette religion de nos pères, ces sages institutions de nos aïeux, ces autorités que nous aimons, cette indépendance helvétique dont nous sommes fiers, tout cela c'est la patrie. (Chaleureux applaudissements.)

Du Grütli jusqu'à Nefels et Morat, tout chante l'amour des Suisses envers Dieu et la patrie. Mais il n'est pas besoin d'aller si haut dans l'histoire; rappelons-nous la date récente du 26 novembre 1882, dont nous célébrons demain le premier anniversaire, journée à jamais mémorable où 325,000 citoyens suisses se sont levés pour repousser l'école sans Dieu. (Bravos.) Mon toast à la patrie suisse, au canton de Fribourg. (Triples vivats et bans redoublés.)

M. Chassot, député, porte son toast au

gouvernement fribourgeois, au régime conservateur et catholique qui est le régime du vrai progrès, de la vraie liberté, de la prospérité morale et matérielle. L'orateur compare la liberté dont jouit aujourd'hui le peuple fribourgeois avec la Terreur qui régnait sous le régime despotique de 1848. Il fait voir ce que le régime conservateur a fait depuis vingt-sept ans pour le canton: chemins de fer, routes, écoles. Aujourd'hui le gouvernement montre par de nouveaux efforts quelle est sa sollicitude pour l'instruction populaire. Le développement de l'école primaire est une des premières préoccupations du parti conservateur; mais nous voulons une école chrétienne; nous voulons une école avec le prêtre, une école où le catéchisme ait sa place à côté de la grammaire et du livre de calcul. (Applaudissements.)

Ces sentiments qui font battre vos cœurs sont aussi ceux du gouvernement de Fribourg; vive le conseil d'Etat! (Chaleureux vivats.) M. Schaller, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique, est heureux de se trouver aujourd'hui dans ce beau district de la Broye, au milieu de ces populations vives et énergiques, ardentes à la lutte. C'est que dans leurs veines coule encore le sang généreux de la race gallo-romaine, qui se maintint presque intacte dans les plaines de la Broye. Ce pays fut le siège de nos premiers évêques et goûta de bonne heure les fruits du christianisme. Lorsque plus tard les phalanges conquérantes traversèrent vos plaines au son de la marche de Berne, vos ancêtres, peuple de la Broye, se mirent sous le protectorat de Fribourg; cela suffit pour éloigner la domination bernoise et votre liberté fut ainsi sauvegardée (applaudissements). Nous avons vécu ainsi côte à côte pendant des siècles, heureux et prospères; et lorsque l'orage de 1847 se déchaîna sur notre pays, nous avons trouvé dans ce peuple de la Broye une fière énergie. Nous nous rappelons ce que vos pères ont souffert dans cette période critique et le bel exemple que donna M. le préfet Gardian.

Puis, dans la lutte gigantesque de 1856, le sang des vôtres coula; le sang de Dietrich, de ce martyr de la cause conservatrice, fut fécond; il a assuré le triomphe définitif du parti conservateur dans le district de la Broye (bravos). Mais ce n'est point seulement aux jours de luttes que le peuple broyard est fort, il l'est aussi dans les jours de travail et de conquêtes pacifiques. Le représentant du conseil d'Etat est heureux de porter son toast au peuple conservateur de la Broye, à l'énergie de ses chefs et à son avenir toujours plus prospère (chaleureux vivats et bans redoublés).

(A suivre.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

BERNE, 30 novembre.

Discussion, au Conseil national, du projet sur la comptabilité des chemins de fer. Après un discours de M. Welti, la discussion a été étendue et la clôture des débats décidée.

L'entrée en matière a été voté, à l'appel nominal, par 80 voix contre 31.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

On lit dans la *Semaine* de Lausanne :

« Un accident a failli jeter une famille de notre ville dans le deuil. La femme avait mis réchauffer de la soupe dans une soupière nouvellement achetée. Le mari et la femme n'en mangèrent point parce qu'ils la trouvèrent avoir un mauvais goût. Par contre, cinq enfants la trouvant excellente parce qu'elle était sucrée, en mangèrent plus que de raison et furent gravement malades d'un empoisonnement. On a découvert que celui-ci provenait du vernis qui s'était dissous et dans lequel il était entré du poison. »

La *Gazette nationale* mentionne en ces termes la découverte d'un gisement de coprolithe, en Allemagne :

On a découvert dernièrement à Zilly, près Halberstadt, de très grands gisements de coprolithe (copros excrément). Cette couche souterraine, assez dure, a subi l'analyse des chimistes qui ont constaté qu'elle renfermait 20% de matière phosphoreuse et 25% de chaux. Cette substance, formée d'excréments d'animaux antédiluviens, constitue un engrais excellent, dont l'exploitation va commencer sous peu. La surface découverte mesure environ 300 hectares. Les sondages ne se sont pas terminés.

L'AFFAIRE DE « LA MARIE-GABRIELLE ». — Un procès criminel a été plaidé à Douai. Il s'agissait de la dramatique affaire de l'équi-

page de la *Marie-Gabrielle*, prévenu du meurtre du capitaine Lebègue. Le 23 juillet 1883, le trois-mâts français la *Marie-Gabrielle* de Bordeaux, commandé par le capitaine Lebègue, quittait Dunkerque pour les Etats-Unis. En route, le capitaine, dans ses efforts pour maintenir la discipline à bord, encourut la haine de plusieurs hommes de l'équipage, et le 12 août l'un d'eux, le nommé Mendol, tuait M. Lebègue à bout portant, d'un coup de revolver. L'instrument du crime avait été fourni par un mousse, le jeune Pasquier, qui en voulait terriblement au capitaine d'une peine corporelle qu'il lui avait fait subir la veille.

L'assassinat commis, Mendol, aidé de deux matelots, jeta le cadavre du capitaine à la mer; on fit disparaître les traces de la lutte, puis on brûla, dans les fourneaux de la cuisine, les registres du bord et on dressa un acte de décès, attribuant à une cause naturelle la mort du capitaine. Malgré toutes ces précautions, les autorités de l'île de

Saint-Vincent où la *Marie Gabrielle* relâcha, soupçonnèrent et découvrirent le crime. Et Mendol et Pasquier furent transférés en France. Ce sont ces deux individus que la cour d'assise de Douai jugeait lundi. Après d'émouvants débats, Mendol a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et Pasquier à 10 ans de travaux forcés. La cour a accordé à M^{me} Lebègue les dommages-intérêts qu'elle demandait comme partie civile.

CONTRE LE RHUMATISME. — Le *Journal de Ribeaupville* reçoit d'un de ses abonnés une lettre qui indique un remède très simple contre les rhumatismes. A tout hasard, nous le reproduisons ici en souhaitant que ceux qui pourraient être affligés de cette pénible maladie puissent trouver autant de soulagement que l'auteur de la lettre. Voici son remède qu'il dit tenir d'un médecin français :

« La personne atteinte de rhumatisme doit, d'après le disciple d'Esculape en ques-

tion, porter dans le creux de l'aisselle un petit sachet rempli de soufre finement pilé; dans un temps relativement court, elle trouvera du soulagement, voire même la guérison. J'avoue que je n'ajoutai que peu de foi à l'efficacité de ce remède. Cependant, après en avoir essayé tant, je pouvais encore tenter cette épreuve. J'aurais eu tort de ne pas agir ainsi, car depuis six mois je suis complètement guéri de mes rhumatismes. »

Si modeste que soit un trône, il a ses prétendants — comme le prouve une lettre que publie le *Daily-News*. Elle est de Dingewayo III, prince de Umdwetwa, 45 Malchambers, Kensington, W, qui confirme l'annonce que ce journal avait faite des prétentions du prince au trône du Zoulouland. Comme Sa Hautesse le comte de Derby ne semble pas donner suite à sa requête, le prétendant s'adresse au public anglais.

Il dit que la famille de Cettiwayo est une

famille d'usurpateurs et de chiens sanguinaires, « et que son père Satobi, premier fils de Dingewayo 1^{er}, fut tué dans une guerre où il avait pris parti pour l'Angleterre. Le trône fut alors usurpé par Chake, oncle de Cettiwayo. Le prétendant se plaint de ce que, bien que son père et son grand père aient servi depuis longtemps dans l'armée anglaise, rien n'ait été fait pour lui par le gouvernement.

Un jour certain usurier disait dans une société où l'on parlait politique: — Pour moi, je m'en tiens aux principes de 48. — Oui, ajouta quelqu'un, de 48 pour cent.

Un huissier et un autre agent se présentent chez M. X. — Monsieur, dit la servante, il y a là deux musiciens qui vous demandent. — Deux musiciens? que veulent-ils? — Ma foi, ils disent qu'il viennent pour instruire. (Ebremses fribourgeoises.)

M. SOUSSENS Rédacteur.

DR E. BAUER

Médecin-chirurgien, Médecin-accoucheur à Prez-vers-Noréaz
Consultations à domicile tous les matins.
Possède Pharmacie bien fournie.
(O. H. 6962) (789)

Banque Populaire Suisse
SUCCURSALE DE FRIBOURG

Nous avons l'avantage de porter à la connaissance du public que le taux d'intérêt bonifié sur les dépôts en comptes d'épargne sera dès le 1^{er} Janvier 1884 fixé à:
4 0/0 pour les non-sociétaires et (794)
4 1/2 0/0 pour les sociétaires. (H 788 F)

LA

CORDONNERIE POPULAIRE
de Neuchâtel

a repris le magasin de chaussures de M. Arthur Meyer, rue des Epouses 71, Maison Charles Tugginer, et annonce à l'honorable public, que l'assortiment de chaussures est au grand complet.

Jusqu'au Nouvel-An, grande liquidation des articles d'hiver.
Raccommodages prompts, solides et à bon marché. — Se recommande
Wyser-Hoerin
Maison à la Chau-de-Fonds et au Locle.

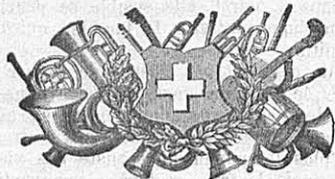
ZURICH 1883

DIPLOME

AVEC LES MEILLEURS
et les plus nombreux
CONSIDÉRANTS



Demandez le prix-courant richement illustré à notre dépositaire pour Fribourg.
M. Jules Lalive,
(H 8346) entrepreneur.



Réparations d'instruments
DE MUSIQUE

en tous genres

G^el BASTARD Luthier

breveté s. G. D. G.

Rue des Alpes, 40, Fribourg.
(776)

COLONISATION DU CHILI

Vu le grand nombre d'inscriptions pour les départ des 4^e et 5^e convois et le nombre restreint des places sur les navires, les contrats doivent être signés au plus tôt chez **Léon Girod**, 70, rue des Epouses à Fribourg
Envoi de brochures gratis et franco.

PETITES MÉDITATIONS

pour tous les jours de l'année

par M. l'abbé Alfred Gilly, docteur en théologie et en droit canon, chanoine de la cathédrale de Nîmes.
2 vol. in-12. Prix: 4 frs.

THEOLOGIE ET PHILOSOPHIE

THÉOLOGIE DOGMATIQUE

SANCTI THOMÆ AQUINATIS

SUMMA THEOLOGICA

Diligenter emendata, Nicolai, Sylvi, Billuart et C. J. Drioux notis ornata.

Onzième édition. — 8 beaux volumes in-8 carré sur papier vergé. — Prix: 40 fr. net: 21 fr.
Il est peu de prêtres et d'élèves de grands séminaires qui ne veuillent aujourd'hui posséder la *Somme théologique* de saint Thomas. De divers côtés on nous a priés d'en donner une édition latine qui fut à la fois bien imprimée et peu chère: telle est celle que nous offrons au public.

Tout le monde désire les notes de Nicolai: on les trouvera résumées avec celles des meilleures éditions et des commentateurs les plus renommés: Sylvius, Billuart, etc. Ces notes sont explicatives; elles montrent l'utilité de chaque article, indiquent les passages de l'Écriture, les décisions des papes et des Conciles qui sont en rapport avec la doctrine de saint Thomas, et les erreurs anciennes ou modernes dont elle est la réfutation. Quand les termes théologiques de saint Thomas s'éloignent trop du langage scientifique actuel, les notes déterminent le sens qu'on doit attacher à ses expressions. Quand une question est traitée dans les autres ouvrages du saint Docteur, l'annotateur y renvoie ou bien reproduit les passages des autres ouvrages à la fin de chaque volume.

Avant chaque partie et chaque section on trouvera un *Tableau synoptique* où l'on verra d'un coup d'œil toutes les questions et tous les articles.

Huit tables indiquent: 1^o le texte de l'Écriture sainte cité dans la *Somme*; 2^o les autres citations; 3^o et 4^o la réfutation des hérésies et des erreurs principales; 5^o les passages de la *Somme théologique* qui peuvent servir à expliquer les épîtres et les évangiles des dimanches et des fêtes, 6^o les passages qui peuvent servir à l'explication du catéchisme; 7^o les lieux communs théologiques; 8^o le résumé de toutes les matières et les endroits où on en trouve les développements. Cette dernière table se compose de 350 pages.)

N. B. — Cette édition devenue classique dans les grands séminaires français et étrangers a été revue avec le plus grand soin; ajoutons que la qualité du papier est de beaucoup meilleure à celle du papier employé précédemment.

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

CONFÉRENCES DE SAINT-JOSEPH DE MARSEILLE

CARÊMES DE 1877, 1878, 1879

LA FOI, L'ÉGLISE, LE SAINT-SIÈGE

PAR LE R. PÈRE VINCENT DE PASCAL

DES FRÈRES PRÊCHERS

Un volume in 8 écu sur beau papier vergé; prix: 4 fr. 50.

Mgr l'évêque de Marseille écrivait ce qui suit à l'auteur: « Les fruits de bénédiction et de salut répandus, par votre parole, sur votre grand auditoire de Saint-Joseph, me faisaient vivement désirer l'impression de vos conférences: aussi je bénis Dieu de la pensée qu'il vous a inspirée de les publier. Votre parole écrite perdra, sans doute, quelque chose de l'unction et de la vie que lui communiquaient vos accents émus et convaincus; mais elle gardera sa sûreté de doctrine, sa vigueur de dialectique et cette forme noble et limpide qui rendait accessibles, en les illuminant, les vérités de l'ordre le plus élevé. » Mgr de Poitiers écrivait à son tour au R. P. de Pascal: « Vous avez exposé avec une parfaite exactitude et une remarquable lucidité la doctrine si importante et aujourd'hui si mal connue de la foi catholique. »

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

En vente à l'Imprimerie catholique:

VIE MERVEILLEUSE

DU
B. NICOLAS DE FLU

modèle du chrétien

dans toutes les conditions de la vie

traduite et complétée

d'après le procès authentique de canonisation

par le R. P. C. BOVET, des Mineurs conventuels.

Prix: 75 cent.

BROCHURES

de propagande

- La médaille miraculeuse de Marie Immaculée, ou les espérances de l'Église. Prix: 20 cent.
- Le Congrès eucharistique de Liège. Discours de M. de Belcastel et Verspeyen. 20 cent.
- Le respect humain. 20 cent.
- Les Indulgences. 20 cent.

En vente à l'Imprimerie catholique.

Ouvrages

DE LOUIS VEUILLOT

- Molière et Bourdaloue. 1 vol in-12 3 fr.
- Ca et là. 2 vol. in-12 8 "
- Les coulures. 1 vol. in-12 2 "
- Dialogues socialistes. 1 vol. in-12 3 "
- Les filles de Babylone, prophéties pour le temps présent 1 vol. in-12 1 " 25
- Historiettes et fantaisies. 1 vol. in-12 3 " 50
- La légatité. 1 vol. in-18 1 " 25
- Les pèlerinages suisses. 1 vol. in-8 2 " 50
- Rome et Lorette. 1 vol. in-8 2 " 50
- La guerre et l'homme de guerre. 1 vol. in-12 3 " 50
- Les libres-penseurs. 1 vol. in-12 7 "
- Paris pendant les deux sièges. 2 vol. in-12 12 "
- Rome pendant le Concile. 2 v. in-12 11 "
- Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, précédée d'un bref de Sa Sainteté Pie IX à l'auteur, 1 vol. grand in-8 raisin de 626 pages encadrées elzéviennes, titre rouge et noir, lettres ornées, orné d'un portrait du Sauveur, rel. toile rouge. 11 "

DICTIONNAIRE COMPLET
de la langue française

NOUVELLE ÉDITION ILLUSTRÉE

COMPRENANT:

- 1^o Nomenclature très complète de la langue, avec la nouvelle orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptations des mots appuyées d'exemples;
 - 2^o Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants concernant les sciences, les lettres et les arts;
 - 3^o Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères que l'on trouve souvent citées par nos meilleurs écrivains, avec leur traduction et l'explication de leur emploi;
 - 4^o Un dictionnaire géographique, historique, biographique, mythologique, bibliographique, artistique et littéraire.
- Quatre dictionnaires en un seul, par P. LAROUSSE. Prix: 3 fr.

EN VENTE

A l'Imprimerie catholique le compte rendu de la réunion cantonale de l'Association suisse de Pie IX à Vuisternens le 4 juin 1883. Prix: 50 cent.